

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 31.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 francs par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi 26. — Prise de Vanloo (Allemagne) par le général Pichegru (1791.)

NOTTEVIDE.

Octobre 25 1843.

Un sentiment douloureux s'est produit hier, lorsque la décision prise par l'état-major de la Légion des Volontaires a été connue; un grand nombre de nos concitoyens s'obstinèrent à voir dans le départ pour France de M. le lieutenant-colonel une grande calamité.

Des esprits prévoyants, auxquels un long séjour dans le pays a donné l'expérience des affaires, entrevoyaient que ce départ peut et doit avoir des suites fâcheuses pour l'avenir de la Légion; d'autres plus prompts à s'alarmer parce qu'ils sont moins confiants, veulent y voir une défection.

Nous n'y croyons pas, les antécédents honorables de M. le lieutenant-colonel, la haute moralité de son caractère, repoussent victorieusement une pareille assertion. Mais nous devons l'avouer ce départ s'il s'effectue nous affligera profondément, car nous partageons entièrement l'opinion de tous les hommes de bien qui pensent que la présence de M. le lieutenant-colonel dans la circonstance actuelle est beaucoup plus urgente que son départ, décidé par une faible majorité, qui n'en n'est pas une; car enfin messieurs, qui vous a donné le droit de décider une question aussi importante, de qui tenez vous le mandat de prononcer sur l'opportunité d'une mesure aus-

FEUILLETON.

UN ROI D'ECOSSE.

(Suite.)

Cependant Marie, qui avait, en supposant que Darnley fût atteint de la petite vérole, bravé la contagion pour elle-même, ne crut pas devoir y exposer son fils; et comme une espèce de réconciliation s'était opérée entre les deux époux au chevet du lit du malade, et que Darnley voulait revenir avec la reine à Edimbourg, il fut arrêté qu'en attendant qu'il fût complètement guéri, il habiterait l'église des Champs, ancienne abbaye isolée, située sur une hauteur, et par conséquent dans un air excellent, à un mille d'Edimbourg. Darnley voulait revenir dans la même voiture que la reine; mais celle-ci, soit qu'elle crût le mouvement du carrosse trop dur pour un convalescent, refusa à Darnley cette faveur, et le fit transporter en litière à sa nouvelle résidence.

C'était, comme son nom l'indique, une ancienne abbaye située au milieu des champs, à quelque distance de deux églises en ruines, d'un cimetière abandonné, et de quelques chaumières presque désertes, qui portaient le nom signi-

si grave? vous assumez sur vous une grande responsabilité. Les hommes qui vous ont choisi pour les commander vous ont ils transmis un droit aussi exorbitant? Non messieurs! croyez-nous vous avez pris une mauvaise voie dont vous devez vous empresser de sortir. Tenez, voici une comparaison qui pour être très élevée, n'en trouve par moins son application dans le cas actuel.

Lorsque l'Empereur Napoléon fut appelé à remplacer par ce titre et ce nom ceux du premier consul Bonaparte, il ne voulut monter sur le plus beau trône du monde, qu'après avoir consulté ceux qui l'avaient placé sur les marches, il fit voter le peuple, et l'armée qui était aussi le peuple, c'est ainsi qu'il obtint plus de quatre millions de voix libres, c'est ainsi qu'il pût se dire l'elu du peuple et le délégué de la nation française, car malgré son despotisme vous le savez, sa devise fut toujours :

TOUT POUR LE PEUPLE.

Voilà un bel exemple à suivre; imitez-le! déposez pour un moment vos galons, redevenez comme naguère des citoyens et non de officiers; ouvrez un registre, ou chaque volontaire pourra librement, débarrassé de toute influence déposer son vote sur une question d'une si haute gravité, abstenez-vous pour un moment de rappeler à ceux dont vous êtes les élus, que vous êtes leurs chefs, car le temps n'est peut être pas éloigné où vous cesserez de l'être.

Vous redeviendrez des travailleurs intelligents et laborieux, et il ne vous restera de vo-

ficatif de Carrefour aux Voleurs; une seule maison de campagne s'élevait à quelque distance qui appartenait aux Hamilton; mais depuis près de deux ans, cette maison solitaire n'avait point ouvert ses volets au jour, et était demeurée muette et sombre comme un tombeau. D'ailleurs, eût-elle été habitée, la chose était encore moins rassurante pour Darnley, les Hamilton étant ses ennemis personnels.

En effet, la première inquiétude qu'éprouva le roi fut dans la soirée du 7 février 1567, où il vit briller une lumière à une des fenêtres de cette maison si long-temps fermée. Le lendemain, il s'informa à son valet de chambre, nommé Durham, d'où venait cette lumière, et il apprit que pendant la journée de la veille l'archevêque de Saint-André avait quitté son palais d'Edimbourg, et était venu habiter cette maison. Le même jour, en se promenant dans le jardin, il se plaignit que deux pans de muraille, qui étaient renversés, et pour la restauration desquels il avait fait demander des maçons, fussent encore dans le même état. Ces deux trous offraient une issue facile aux malfaiteurs; et comme Darnley habitait seul avec son domestique le premier étage d'un petit pavillon isolé, il lui était permis, dans la position où il se trouvait, d'éprouver quelques craintes.

tre influence sur vos compatriotes que le souvenir de l'honneur qu'ils vous ont fait de vous appeler à les commander.

Laissez donc voter librement tous ceux qui comme vous jouent leur vie pour le salut de la république, et lorsque la majorité, la vraie, la légale majorité, aura prononcé, nous nous inclinons car pour nous :

Vox Dei, vox populi.

Vous serez du moins dégagés de toute responsabilité morale ou matérielle. Vous aurez rempli votre devoir, avec tout le zèle qu'on a droit d'attendre des fils de notre France, et vous ne verrons plus alors dans le départ de M. le lieutenant-colonel, qu'une conséquence du noble dévouement et de l'abnégation dont il nous a donné de si grandes preuves jusqu'ici. Alors nous ferons taire nos convictions et nous renfermerons dans notre cœur notre sentiment personnel sur l'inopportunité de cette mesure.

Mais si vous persistez à rester dans la voie où vous êtes entrés, vous accrediterez la calomnie déjà répandue, qu'il y a parmi nous des hommes intéressés à prolonger l'état actuel, et à retarder le moment où après avoir vaincu nous pourrions déposer les armes pour reprendre nos outils; vous donnerez de la consistance à ceux de nos ennemis qui disent qu'il y a dans nos rangs des hommes qui voudraient voir la guerre que nous avons hâte de terminer, devenir permanente, pour conserver une position à la quelle ils n'auraient pu prétendre dans leur pays.

Ces craintes prirent le même soir une nouvelle consistance: il sembla à Darnley qu'il avait entendu parler sous ses fenêtres et marcher au dessous de lui. Comme il était, ainsi que nous l'avons dit, seul avec son valet de chambre, et que celui-ci, chaque fois qu'il le réveillait, prétendit ne rien entendre, il fallut que Darnley attendît le jour pour s'assurer de la vérité. Mais, au jour, il ne trouva plus personne; seulement, comme il avait plu dans la matinée de la veille, il reconnut la trace de pas qui n'étaient ni les siens ni ceux de Durham: ces pas se rendaient de la brèche à la porte du pavillon. Darnley le visita dans toutes ses parties, à l'exception d'un petit caveau situé au dessous même de sa chambre à coucher; mais, à part cette porte fermée, il ne put trouver aucun indice qui confirmât ou détruisit ses soupçons.

La nuit se passa comme la précédente, car le même bruit se renouvela, mais cette fois si distinct que Durham ne put pas dire, comme la veille, qu'il ne l'entendait pas. Alors Darnley, regardant cette incertitude comme plus qu'un danger réel, voulut descendre et s'assurer par lui-même quelles étaient les personnes qui faisaient ce bruit. Mais Alexandre Durham ne voulut point permettre que son maître s'exposât à une pareille recherche, et prenant une épée d'une main et une lampe de l'autre il se mit

Ce sont là nous le savons d'absurdes prétentions, mais gardons nous de rien faire qui puisse donner prise à d'aussi injurieuse suppositions, car personne ne peut ignorer que les hommes qui composent la Légion sont de laborieux industriels qui ont quitté leur patrie, pour s'assurer par le travail une position aussi honorable qu'indépendante et que, s'ils ont pris les armes, c'est qu'ils voyaient à part la nécessité de leur défense personnelle (comme nous l'avons déjà dit) celle de prêter leur appui à une peuple ami qui les avait accueilli et qui était menacé dans son indépendance.

Ce mouvement spontané et généreux, comme tout ce qui émane de la grande nation, ne peut faire oublier à nos détracteurs que nous préférons la blouse du travailleur à celle du soldat, et que nous pourrions inscrire sur notre drapeau cette sublime devise de nos frères de Lyon :

VIVRE LIBRES EN TRAVAILLANT,

OU

MOURIR EN COMBATTANT.

Car il en est peu, s'il en est, qui ont quitté la patrie pour venir se faire soldats sur ces bords, laissez donc voter librement tous les hommes libres et que celui qui obtiendra leur assentiment parte avec la conviction qu'il est aussi le délégué du peuple, car quel qu'il soit, nous n'attendons ni le résultat de sa mission ni son retour pour vaincre ou mourir.

En effet, de quoi s'agit-il ? d'aller empêcher qu'une grande injustice soit faite à trois mille français dont notre pays peut être fier, mais nous n'attendons aucun secours d'un ministère qui a pris pour devise :

Chacun pour soi, chacun chez soi.

Nous n'espérons rien d'un système qui à

en quête des rôdeurs nocturnes ; mais au bout d'un instant il reparut, disant qu'il n'avait aperçu qu'un homme qui à sa vue avait pris la fuite, et que, cet homme étant sans doute quelque vagabond qui venait chercher un asile dans les ruines, dans les parties désertes de l'abbaye, il ne fallait pas autrement s'en inquiéter. En effet, à partir de ce moment jusqu'au jour, on n'entendit plus aucun bruit.

Cependant Darnley désirait voir la reine, qui ne l'avait pas visité depuis deux ou trois jours, afin de lui faire part de ses inquiétudes et de la prier, puisqu'il était guéri, ou de permettre qu'il retournât habiter avec elle, ou de lui désigner un autre logement. Marie fit répondre à Darnley qu'elle ne pourrait venir que vers le soir, mariant dans la journée un de ses domestiques nommé Sébastien, qu'elle aimait beaucoup, l'ayant ramené avec elle de France.

En effet, le soir, la reine vint avec la comtesse d'Argyle, au moment même où, par un hasard singulier, Alexandre Durham venait de mettre le feu à la paille de son lit, qu'il avait aussitôt jetée par la fenêtre avec les matelas, auxquels la flamme s'était communiquée. Il en résulte que, comme il n'avait plus de lit, il insistait, lorsque la reine entra, pour aller coucher à la ville, disant, en outre, qu'il se sentait malade et avait besoin de consulter un médecin. De son côté, Darnley, qui savait ce qui s'était passé les deux nuits précédentes, faisait tous ses efforts pour le retenir, lui offrant de lui donner un de ses matelas, ou bien même de le prendre avec lui dans son lit. Marie s'informa de la cause de cette discussion, et, l'ayant apprise, promit à Darnley, s'il voulait laisser aller Durham, de lui envoyer, pour cette nuit, quelque autre serviteur, avec tout ce qu'il lui fallait pour se coucher. Darnley lui fit répéter deux ou trois fois cette promesse pendant le court espace de temps qu'elle resta avec lui ; puis elle le quitta, malgré ses instances pour qu'elle de-

inscrivit sur son drapeau, la paix partout, la paix toujours, la paix à tout prix.

Alors pourquoi nous priver si ce n'est le vœu général, d'un chef dont l'influence noblement acquise, le talent et le dévouement éprouvés, peuvent nous être d'un grand secours dans un temps qui ne saurait être éloigné.

*Un volontaire, français quand même
1er bataillon 4e compagnie.*

A propos du prétendu départ du lieutenant-colonel de la Légion Française.

Le prétendu départ de M. Frédéric Desbrosses lieutenant-colonel de la Légion des Volontaires Français est une nouvelle que nous supposons dénuée de tout fondement. Ce brave et digne officier connaît trop bien la ligne de ses devoirs, pour avoir sérieusement songé, même un instant, à la réalisation d'un semblable projet. En exprimant cette pensée, nous ne prétendons pas dire que M. Desbrosses soit à lui seul toute la Légion, et que lui, manquant, la Légion ne puisse avoir d'existence. Cette manière absolue de juger les choses est hors de notre esprit; d'habitude nous les considérons sous toutes les faces, nous en faisons un examen scrupuleux et seulement après le résultat d'une analyse nous portons notre jugement. Or ici c'est ce que nous allons faire d'après la fâcheuse rumeur qui est venue nous attrister. Dans les circonstances présentes, au moment où 3,000 Français viennent de donner il y a peu de jours un sublime exemple de ce que peut la ferme conviction d'un devoir, en obéissant toutefois avec un regret bien amer, à un ordre émané du gouvernement, il y aurait crime à penser que le moindre officier et soldat de cette Légion de braves fut capable aujourd'hui d'oublier son noble et généreux serment et de se séparer de ses camarades. Un même lien nous unit tous, le même besoin nous rapproche et la solidarité est naturelle. Le Français qui depuis huit mois porte le fusil sur l'épaule, quoique dans les rangs du simple soldat, n'en a pas moins droit à l'appui de l'épée du Français qui le commande; leur sang précieux s'est mêlé sur le champ de bataille et chefs et soldats y ont déjà prêtés le plus généreux appui. Nous combattons tous pour la même

demeurât plus tard à l'abbaye, disant que cela lui était impossible, vu qu'elle avait promis de paraître masquée au bal de Sébastien; force fut donc à Darnley de la laisser partir, et elle partit. Il demeura seul.

À partir de ce moment, personne ne peut plus dire ce que fit Darnley, car, malgré la promesse de la reine, aucun domestique ne vint le rejoindre à l'abbaye, et Durham s'étant empressé de profiter de la permission qu'il avait obtenue, s'était éloigné sans même attendre le départ de la reine. Toutes les probabilités sont que Darnley se jeta sur son lit en veloppé dans sa robe de chambre, ses pantoufles aux pieds, et son épée nue sous son chevet.

Jusqu'à une heure du matin, Bothwell resta avec la reine au château d'Holyrood; puis à cette heure il sortit de chez elle, et peut d'instants après on le vit traverser, enveloppé d'un grand manteau de bouzard allemand, le corps de garde qui veillait à la porte du château, de là il se dirigea vers l'abbaye des champs, et, comme deux heures sonnaient, franchit une des brèches d'un jardin. À peine eut-il fait quelques pas entre des massifs d'arbres, qu'il rencontra un homme enveloppé d'un manteau.

— Eh bien ! demanda Bothwell, où en sommes-nous ?

— Tout est prêt, répondit l'inconnu, et nous n'attendons plus que vous pour mettre le feu à la mèche.

— Allons donc, dit Bothwell.

À ces mots, Bothwell et son interlocuteur allèrent rejoindre un groupe de cinq ou six personnes qui cachaient au fond du jardin, à un endroit d'où l'on pouvait voir la fenêtre éclairée par la lampe qui veillait dans la chambre de Darnley. Bothwell demanda à ses complices s'ils étaient bien certains que le roi fut dans cette chambre. Ils lui dirent alors qu'ils l'avaient vu plusieurs fois s'approcher de la fenêtre et regarder dans le jardin. Alors Bothwell donna l'ordre de mettre le feu à la mine. Un homme se détacha du groupe, portant une lanterne sourde sous son

cause; nous militons tous sous le même étendard, mais non pas tous avec les mêmes armes. Les uns la servent par la force de leurs bras, et les autres par celle de leur intelligence, et M. Desbrosses est du nombre de ceux-ci. Il n'est point certainement toute la Légion ainsi que nous le disions plus haut, mais il en est la partie morale la plus essentielle; il est pour ainsi dire l'administrateur et l'agent diplomatique de la Légion dans les rapports d'extérieur, et d'ailleurs le caractère conciliateur de cet officier est en ce point plus utile dans bien de circonstances où souvent un peu trop d'apreté supérieure serait un fatal levain de discordes; et la présence dans nos rangs, de bien de nos compatriotes est principalement due à sa propre influence. Or nous le répétons, d'après ces faits et considéré sous le point de vue exclusif de spécialité qu'on ne saurait remplacer, M. Desbrosses ne peut nullement s'éloigner aujourd'hui de Montevideo et penser même sous quelque prétexte que ce soit à se séparer de ses frères d'armes; ce serait alors travailler à la désorganisation de la Légion, procurer un triomphe à notre indigne consul M. Pichon, et donner une victoire aux barbares que nous combattons.

(Communiqué.)

Les deux articles qui précèdent étaient entièrement composés et prêts à mettre sous presse; lorsque nous avons eu l'honneur de rencontrer M. Le lieutenant-Colonel, qui venant à nous avec effusion, nous a annoncé à notre grande satisfaction que la décision prise hier restait sans effet et que son départ n'aurait pas lieu.

En conséquence nous supprimons plusieurs articles sur le même sujet qui nous avaient été remis par des citoyens honorables de cette ville, qui apprendront comme nous avec le plus vif plaisir, que M. Le lieutenant-Colonel cédant à la voix de l'opinion publique reste au milieu de ses compatriotes auxquels sa présence est si nécessaire.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de profiter de votre estimable Journal pour témoigner ma gratitude à messieurs les médecins attachés au service de l'hôpital français pour les bons soins que j'ai reçus d'eux pendant tout le temps que la blessure que j'ai reçue au bras m'a retenu à l'hôpital. J'adresse aussi mes remerciements à toutes les dames de charité

manteau, et un instant après revint, annonçant que c'était chose faite, et que dans quelques instants tout serait fini. Mais l'impatience de Bothwell était si grande, que, trouvant cette attente, si courte qu'elle fut, insupportable, il s'approcha lui-même du pavillon, malgré toutes les représentations que put lui faire l'artificier, se coucha à plat ventre, passa la tête par le soupirail, et ne revint vers les autres qu'après s'être assuré, au péril de sa vie, que la mèche était bien allumée. Il avait à peine repris sa place au fond du jardin, qu'une détonation horrible se fit entendre; et la campagne, la ville et le golfe s'illuminèrent d'une telle clarté, que l'on aperçut, à la lueur de cet éclair terrible, des vaisseaux qui étaient à près de deux milles en mer; puis tout rentra dans le silence et dans l'obscurité, tandis que les débris de la maison retombaient comme une pluie de pierres.

Le lendemain on retrouva le corps du roi étendu dans un verger appartenant au jardin où étaient cachés les conjurés. Le cadavre était caché sous un arbre dont il avait brisé quelques branches en retombant; il était vêtu d'une robe de chambre, et avait encore une pantoufle à l'un de ses pieds; à quelques pas plus loin était son épée nue.

Comme il avait été garanti de la poudre par les matelas sur lesquels il était couché, on crut d'abord qu'il avait été tiré vivant du pavillon, étranglé par Bothwell, et pendu à l'arbre dont, comme nous l'avons dit, quelques branches étaient cassées; mais, selon toute probabilité, ceux qui ont adopté cette version sont dans l'erreur. Le roi mort, ces assassins n'avaient aucun motif de faire sauter le pavillon qu'il habitait. Quelques-uns disent, il est vrai, que c'était pour faire croire qu'il avait été tué par la foudre; mais comme l'événement avait eu lieu le 9 février, ceux qui auraient compté donner cette raison de la mort du roi avaient peu de chance d'être crus.

ALEXANDRE DURHAM.

particulièrement à monsieur Martin de Mousi et madame Lafon présidente de l'hôpital ; pour lesquels ma reconnaissance sera éternelle,

Je suis &c. ...

MEZE.

Tambour-major de la Légion des Volontaires.

Le journal le *Britania* accompagnait le document publié hier de réflexions opportunes et vigoureuses relativement au complot annulé par le supplice de Baena et l'expulsion de l'empoisonneur et faux consul de Portugal, D. Leonardo de Souza Acovedo Leite, et les terminait de la manière suivante :

"L'analyse de cette infame invention composée de stupides mensonges, et de faux raisonnements, est recommandée à la perspicacité des écrivains du pays, intéressés d'une manière plus directe que nous autres à réfuter ces assertions. Nous nous bornons à présent à une brève explication de l'origine de ce notable document, du dessein pour lequel il a été fabriqué, et de la conspiration que l'on pensait pouvoir se réaliser.

"Nous avons dit à nos lecteurs dans notre dernier numéro que la maison de M. Leite était l'école de trahison où M. Pichon allait s'instruire dans l'art des perfidies et des iniquités que comportent le système de Rosas. C'est au milieu des sables factieuses du club qui s'y réunissait qu'a été conçu le document que nous avons transcrit. M. Pichon fut autorisé (par suite sans doute de sa fautive exposition des faits) à réclamer dans des termes énergiques contre le gouvernement de Montevideo, relativement au port de couleurs françaises par la Légion des Volontaires Français.

La résistance que, dans sa folie, il espérait éprouver de la part des Français à obéir à l'intimation de se dépouiller de leur emblème national lui fit croire qu'il avait enfin saisi le moment opportun pour étendre le gouvernement de manière à lui rendre sa position insoutenable et moralement impossible.

"Mais M. Pichon était persuadé, d'avance que son projet resterait sans effet, à moins seulement d'obtenir la coopération franche de quelque influence plus respectable que celle de ses intimes et méprisables associés. A cet effet il s'empressa de persuader à plusieurs autres membres du corps diplomatique et consulaire de Montevideo de se trouver à une réunion tendant à ce qu'il prétendait prendre en considération la situation générale des intérêts étrangers en ce pays, et conférer sur l'adoption des mesures provisoires et se tenir prêts contre tous les événements futurs.

"M. Leite n'était pas moins assidu dans ses efforts à aider et soutenir les vues ostensibles du consul Pichon, heureusement que, soit par cause des soupçons avec lesquels les procédés de ces gens furent regardés, ou soit pour tout autre motif de prudence, les autres agents étrangers se tinrent en garde et résolurent à ne point accéder avec empressement au désir exprimé par MM. Pichon et Leite. En conséquence, aucune réunion de laquelle ils espéraient obtenir un appui ne put avoir lieu. Ils durent donc recourir à un autre expédient et convoquer les chefs des stations navales étrangères existant actuellement dans ce port. M. l'amiral français Massieu de Clervey eut la faiblesse de prendre une part trop supérieure à cette réunion, le but de la convocation n'étant pas encore bien clairement défini. Son invitation fut honorée par le concours des autres chefs des forces navales parmi lesquels comptait le très respectable commodore Purvis.

"Lorsque l'on fit connaître que le but de la convocation était de discuter sur les affaires politiques, un ou deux des chefs refusèrent très prudemment d'y prendre la moindre part, et se retirèrent avant que l'on ne fut entré en matière. Cependant les parties intéressées persistèrent encore à voir si l'on pourrait entraîner quelques uns des chefs présents à signer et sanctionner la déclaration déjà préparée sous leurs mains. Après que l'on eut expliqué avec toute l'emphase voulue les mérites de son opportune présentation, les intéressés discutèrent sur l'objet majeur de leur com-

plot. Le commodore Purvis se prononça ouvertement contre la vanité de la logique conspiratrice et triompha de cette dernière par des arguments de saine raison et d'un sens commun. La conséquence fut alors l'annéantissement du plan avec lequel l'on espérait voir réaliser l'espoir de la chute du gouvernement de Montevideo."

NOUVELLES DU SOIR.

Le Constitutionnel de ce soir dit que le gouvernement a reçu de nouvelles satisfaisantes de l'armée de la république.

Le brick le *Dassas* est arrivé de Cadix en 40 jours porteur de nouvelles qu'on dit importantes pour les agents français.

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Stance du 17 juillet.

(Suite.)

On parle beaucoup d'économie quand elle doit porter sur les épargnes du peuple ; on n'en occupe très peu quand il s'agit du gouvernement : 365 millions, c'est ce que dévoreraient les services de l'état dans 79 jours. (Mouvement.)

L'honorable pair cite l'exemple de la Grande-Bretagne, où les dépôts des caisses d'épargne s'élèvent à 652 millions, tandis que le déficit est bien plus considérable qu'en France, et que, sous tous les rapports, la situation financière y est moins satisfaisante. Quand les dépôts sont chez nous la moitié de ce qu'ils sont en Angleterre, quand nous avons des charges moins grandes et une richesse financière incontestablement supérieure, n'y a-t-il pas là des motifs suffisants de sécurité ?

M. Dubouche. — Personne ne veut porter atteinte à la situation des caisses d'épargne, seulement nous voulons qu'elle s'améliore sans inconvénients pour le trésor. Les caisses d'épargne sont le grand livre de la dette du pauvre ; il n'est pas un pair, il n'est pas un ministre qui voudrait y toucher ; mais nous voulons que le gouvernement ne reste pas exposé, sans précaution, à des demandes de remboursement imprévues.

La discussion générale est fermée.

M. Frauck-Carré, l'un des secrétaires, lit le premier chapitre du budget relatif à la dette publique.

M. Dubouche se plaint de ce qu'on augmente le chiffre de l'amortissement qui est engagé jusqu'en 1853.

M. le Ministre des Finances répond que la dotation de l'amortissement n'est qu'un emploi plus judicieux de l'impôt. Depuis 1833 aucuns sacrifices nouveaux n'ont été demandés au pays. Les centimes des contributions n'ont pas été augmentés. Mais les produits indirects se sont accrus.

M. Dubouche croit que si les produits indirects se sont accrus de 3 ou 4 cents millions, c'était une raison pour dégrever l'impôt direct.

M. D'Andiffret. — Lorsqu'on augmente la réserve de l'amortissement, on ne crée pas un impôt nouveau. On ne fait que donner à l'impôt une autre destination. La sagesse commande d'augmenter l'amortissement quand la dette décroît.

Les chapitres de la dette publique sont adoptés.

M. de Boissy rappelle à propos de la Légion d'Honneur que la chambre des pairs a pris l'initiative d'un projet de loi sur la Légion d'Honneur, dont l'une des dispositions essentielles était la publicité des décorations. En 1839, M. le maréchal Soult, interpellé sur cet objet, promettait de faire insérer au *Moniteur* et dans le journal spécial de l'armée les décorations militaires ; il ajoutait que les décorations civiles seraient aussi rendues publiques.

L'orateur ne veut pas porter atteinte à la prérogative royale. Mais il désire que chaque année le compte-rendu des nominations et promotions dans l'ordre, soit présenté aux chambres. Il émet le vœu que le nombre de décorations accordées à l'étranger ne soit pas aussi considérable qu'il l'est, pour que la considération de l'ordre de la Légion d'Honneur ne soit point amoindrie au-delà des frontières.

M. le Rapporteur dit qu'un compte-rendu détaillé a été communiqué à la commission.

M. le Gardé des Sceaux confirme cette déclaration.

Le chapitre est adopté.

La chambre passe au budget du ministère de la justice et des cultes.

M. de Boissy parle sur un crédit de 574,000 fr. qui avait été demandé pour augmenter le traitement des desservants, et que la chambre des députés n'a point accordé. Il engage le ministre à reproduire cette demande l'an prochain ; mais l'orateur ne veut pas que cette augmentation donne lieu à un choix purement arbitraire entre les desservants auxquels elle ne devait profiter que dans la proportion de 1 sur 10, ni qu'elle fasse accorder l'insouvenance par ordonnance à certains desservants révoqués.

M. de Boissy dit qu'en deux mots il va faire connaître nettement, franchement, comment il entend le rôle du clergé dans l'état. (Ah ! ah !) L'honneur, ajoute-t-il, je respecte le clergé, mais je veux qu'il reste complètement en dehors des affaires de l'état. Je le prouverai quand je voterai la liberté d'enseignement ; je veux cette liberté, mais non pas la liberté que réclament les communistes et les membres d'une congrégation fameuse.

Les chapitres du budget de la justice et des cultes sont votés sans autre observation.

M. le Président met en délibération le budget du ministère des affaires étrangères.

M. de Boissy demande la parole au milieu des murmures d'impatience et des rumeurs d'une partie de l'assemblée. Il interpelle d'abord le ministre au sujet du droit de visite et de l'affaire de *Marabout*. (Rumeurs.) Le 23 janvier dernier, M. le ministre des affaires étrangères déclarait que des négociations seraient ouvertes avec l'Angleterre. Où en sont ces négociations ?

Je ferai, ajoute l'orateur, une seconde question à M. le ministre. Je demanderai s'il est vrai que l'Angleterre, jalouse, ou, pour employer une expression plus modeste, désireuse de conserver le droit de visite, a donné des instructions à ses croiseurs pour qu'ils s'abstiennent jusqu'à nouvel ordre, à l'égard des vaisseaux français, du droit de visite ? Est-il vrai que les croiseurs français ont reçu, au contraire, l'ordre de l'exercer, pour qu'on puisse dire, au moment où la discussion sera reprise sur cette question, qu'il y a eu plus de vaisseaux anglais visités que de vaisseaux français ? (Mouvement.)

M. de Boissy se rassied.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 25 octobre.

De Bordeaux en 60 jours, barque française *Jeune Gabrielle*, à Llavallol, 400 barriques de vin, 1500 caisses id, 804 ballais, 288 chaises, 12 banca, 60 chaises fines, une caisse chapeaux, 3 id tabac, 1 id outils, 2 barriques de sucre, 2 caisses de faïence, 1 ballot livres, 20 caisses fromage et une caisse d'effets.

Brick de guerre française *Dassas*, venant de Cadix.

Paquete Luis, de Buenos Ayres.
Goelette anglaise Commodo Purvis, de Maldonado chargée de bétail.

En vue, une barque américaine, la corvette de guerre portugaise D. Juan Ier, un brick anglais au Sud, une barque qui suit pour Rio, un navire à l'Est, et un brick de guerre anglais de Rio Janeiro.

NAVIRES PRETS A PARTIR.

Barque anglaise *New Express*, pour le cap de Bonne Espérance.
Brick goelette sarde *San Rafael*, pour Rio Janeiro.
Barque sarde *Hercules*, pour le Brésil.
Paquet loqué *Suerte*, pour Buenos Aires.
Barque anglaise *Arabele*, pour Paragua.
Brick anglais *Star*, pour Rio Grande.
Trois mats espagnol *Jurabaci*, pour Valparaiso.
Barque française *Julie*, pour Buenos Aires.

AVIS.

Des dames françaises, habitant une fort jolie maison, desirant louer, à un français, une ou deux pièces en vide ou garnies,
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de lous Mme Grosin Dabois, rue du 25 mai, n. 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On desire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Derrey, pharmacie de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français La Clémence, capitaine Jaureguiberry devant partir par contrat le 31 de ce mois, messieurs les passagers sont priés qu'ils doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs E. Raymond et Theil rue du 25 Mai numero 108.

AVIS DIVERS

AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tilbet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés desdites affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voix des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent que pour second avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Huguet, magasin de comestible "cuadro du Lion d'Or", ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien les rapporter au bureau de Patriote, on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui près du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prérogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Monier ex-coiffeur du navire la Gabrielle. Les adresser au journal le Patriote Français, ou à M. Monier, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lot et Garonne.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront assister de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n. 100 cadre et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechemendy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chenevet, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fils, négociants, jusqu'au 19 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Jobain quarto Souza, con al cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

José Q. Timhao.

AVIS.

On desire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collegio français de Mmes Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Feno, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias.
Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Ayres freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote", où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Tahooda. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géométrie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matematicas. Grammatica de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison avait averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui desirant apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.